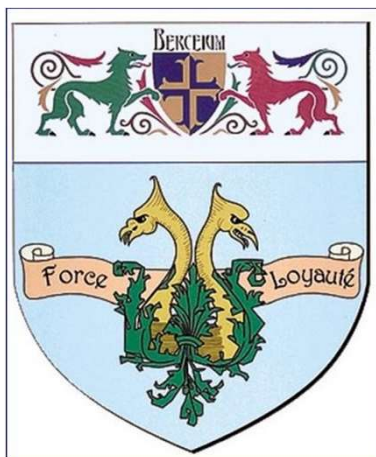


Révision Plan Local d'Urbanisme Barcy



Réunion du 17 septembre 2025



PLAN LOCAL D'URBANISME BARCY

Réunion du 17 septembre 2025

NOM	QUALITE	EMARGEMENTS COURRIEL
ZAK Séverine	Secrétaire	mairie - barcy@orange.fr
GRONON, SUZELLE Arièle	Adjointe	ariel@aliceadsl.fr
Picote Édouard Didier	Maire	pe. didier@orange.fr
RENARD Nane Christine	Conseillère municipale	mairie.renard.fr@wanadoo
Broye Sébastien	Conseiller	sebastienbroye@yahoo

Atelier thématique : Agriculture – Environnement – Continuités Ecologiques

Les grandes étapes de l'élaboration

Diagnostic



**Projet de territoire :
PADD**

Quels objectifs ?

Forces



Opportunités

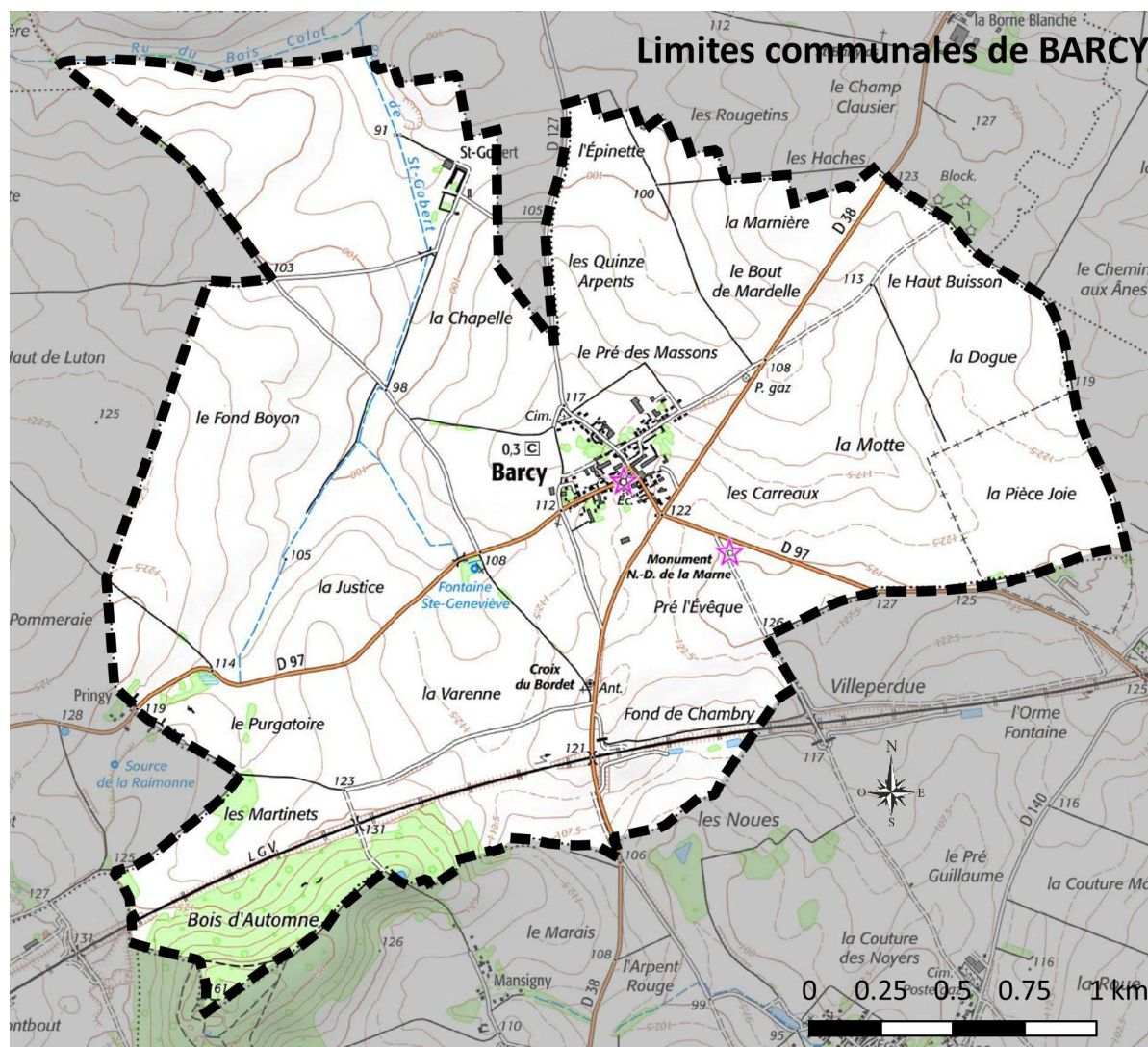
Faiblesses



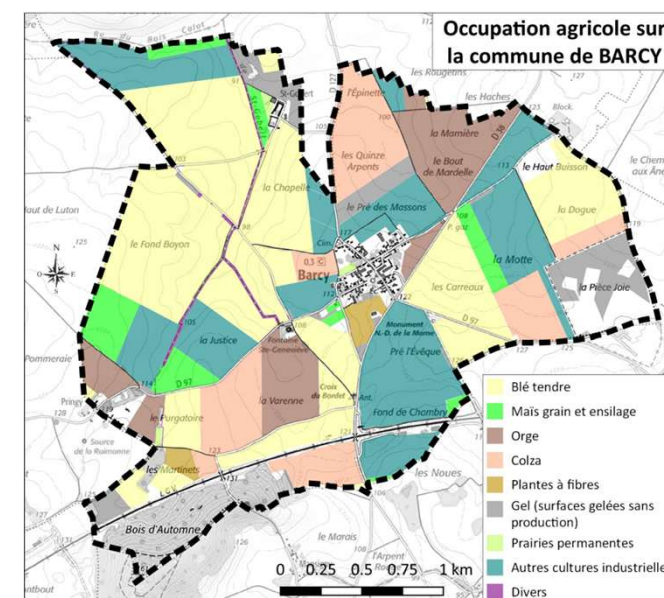
Menaces



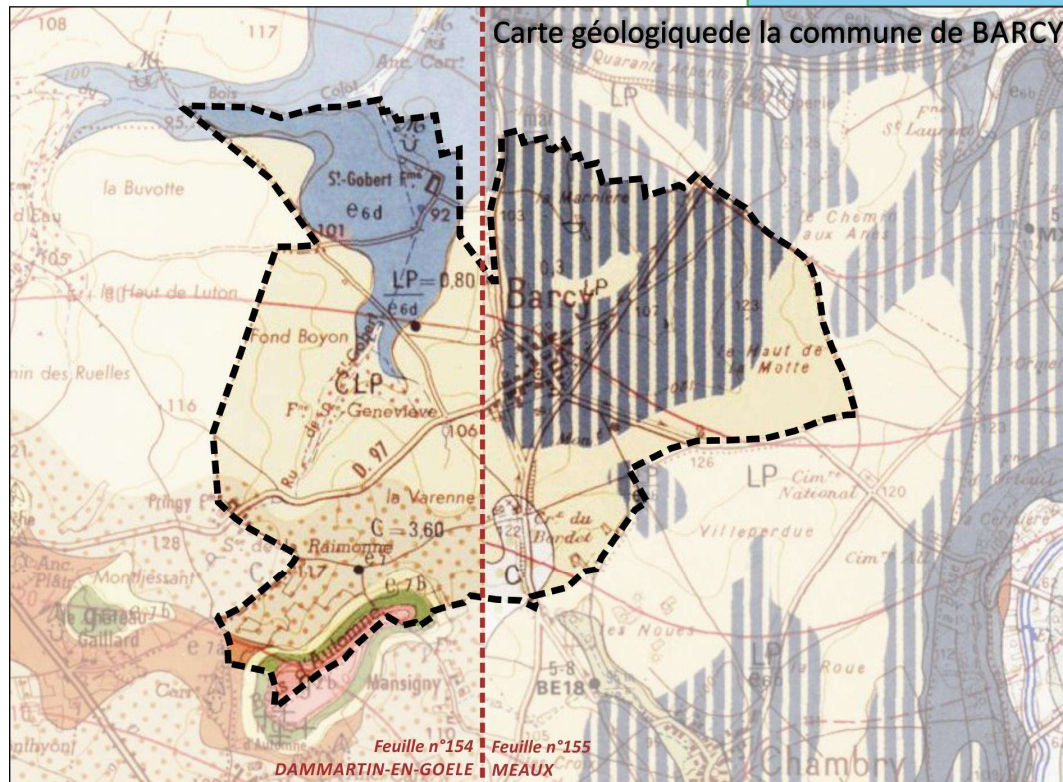
Etat initial de l'Environnement



- Territoire inscrit dans la petite région du Multien
- Site de « plaine », « plateau »
- A noter, au sud du territoire communal, une « butte témoin »
- Point culminant : 161 mètres d'altitude (sud du territoire)
- Point bas : 91 mètres (nord du territoire)



Etat initial de l'Environnement



C : Colluvions polygéniques des versants

CLP : Colluvions limoneuses des fonds de vallons

LP : Complexes des limons des plateaux

g2b : Stampien - Sables de Fontainebleau

g1a : Stampien inférieur - Sannoisien. Argile verte de Romainville et Glaises à Cyrènes.

e7b : Bartonien supérieur - Ludien. Marnes supragypseuses

e7a : Bartonien supérieur - Ludien. Masses et Marnes du Gypse.

e6d : Bartonien moyen - Marinésien. Calcaires de Saint-Ouen

e6b : Bartonien moyen - Marinésien. Formation d'Ezanville, calcaire de Ducey, Sables de Mortefontaine, Calcaire de Saint-Ouen, Sables de Monceau.



0 500 m 1km

- En majorité sur le territoire
LP : limon de plateaux (fortement enrichis en argile en profondeur)

Présence d'îlots de Calcaires avec limon

Présence d'îlots de Marnes

Occupation du sol en 2021

Occupation du Sol d'après le MOS 2021 (Modes d'Occupation du Sol)

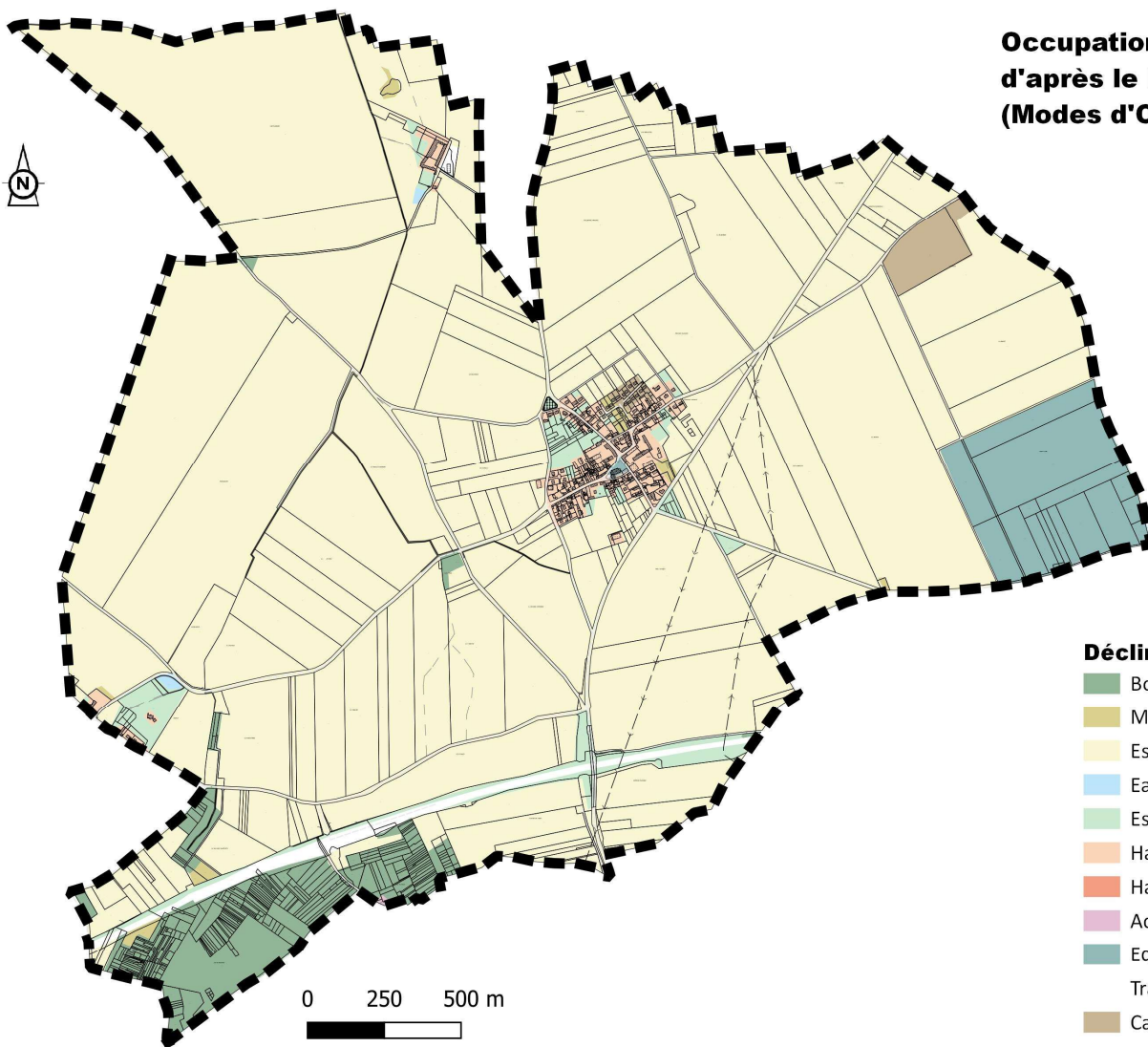
Surface totale du territoire communal : 695 hectares

Espaces urbanisés	7,64 %
Terres agricoles	85,44 %
Forêts et milieux naturels	6,86 %
Surfaces en eau	0,06 %

Déclinaison du MOS (2021) :

- Bois ou forêt
- Milieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Activités
- Equipements
- Transport
- Carrières, décharges, chantiers

0 250 500 m



Etat des lieux agricoles

		Ensemble des exploitations		
		1988	2000	2010
Exploitation agricole	<i>nombre</i>	9	8	5
Travail	<i>unité de travail annuel</i>	18	11	5
Superficie agricole utilisée	<i>hectare</i>	880	807	779
Cheptel	<i>unité gros bétail alimentation totale</i>	63	24	0

Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles

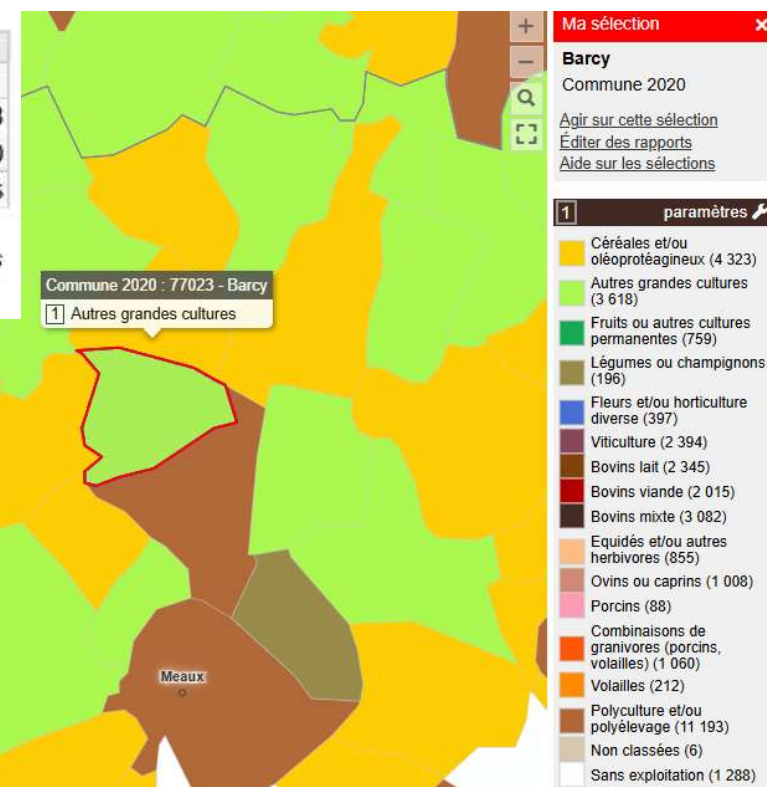
		Ensemble des exploitations		
		1988	2000	2010
Superficie en terres labourables	<i>hectare</i>	862	792	778
Superficie en cultures permanentes	<i>hectare</i>	0	0	0
Superficie toujours en herbe	<i>hectare</i>	18	15	s

Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles

Chiffres clés

Indicateurs	Barcy	Seine-et-Marne
<u>Nombre d'exploitations en 2020 (exploitations)</u>	5	2 364
<u>PBS en 2020 (milliers d'euros standard)</u>	1 087	502 248
<u>SAU en 2020 (ha)</u>	783	334 609

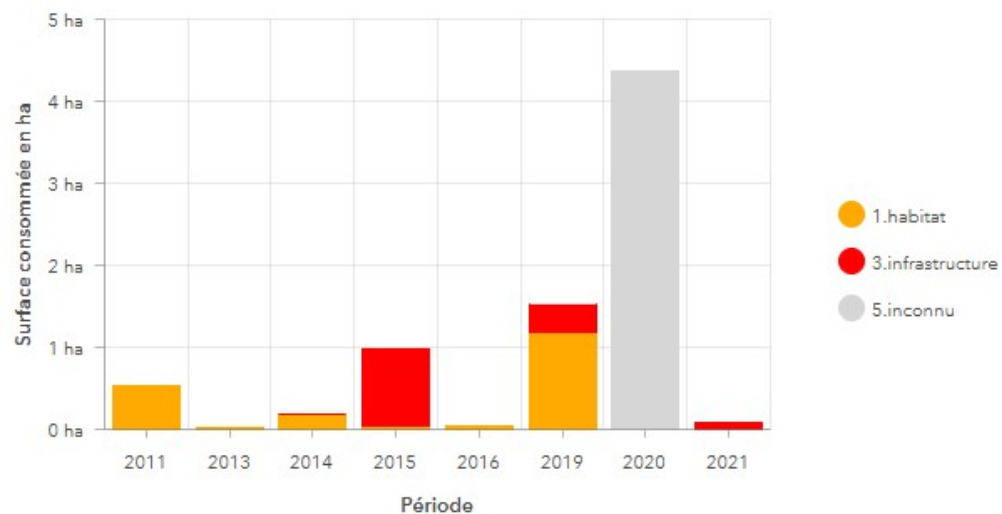
Source : Agreste - Recensement agricole 2020



PBS : Production brute standard (PBS) en milliers d'euros standard

Bilan de la consommation de l'espace 2011- 2020

Consommation d'espaces NAF en hectares entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2024



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2024, données au 1er janvier 2024

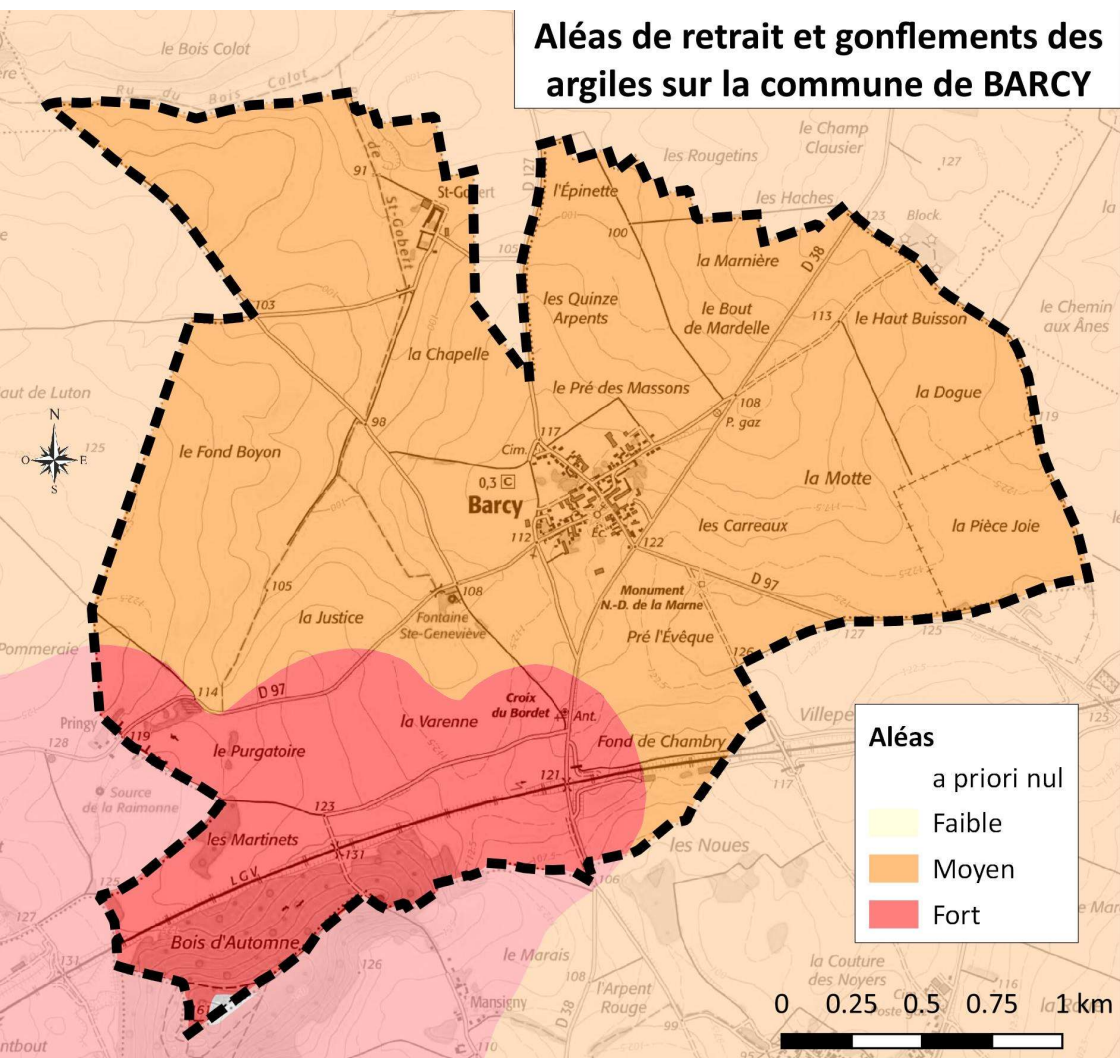
Consommation d'espaces NAF en hectares entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2024



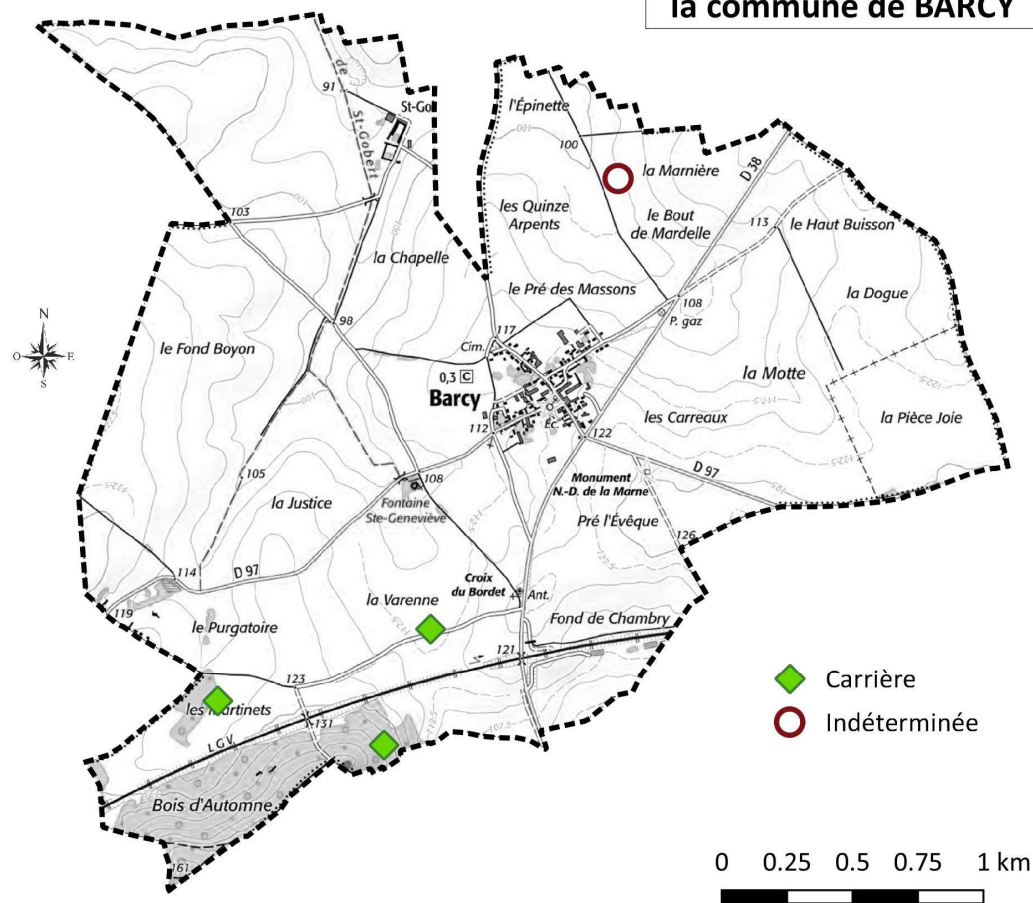
Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2024, données au 1er janvier 2024

Occupation du sol en 2021

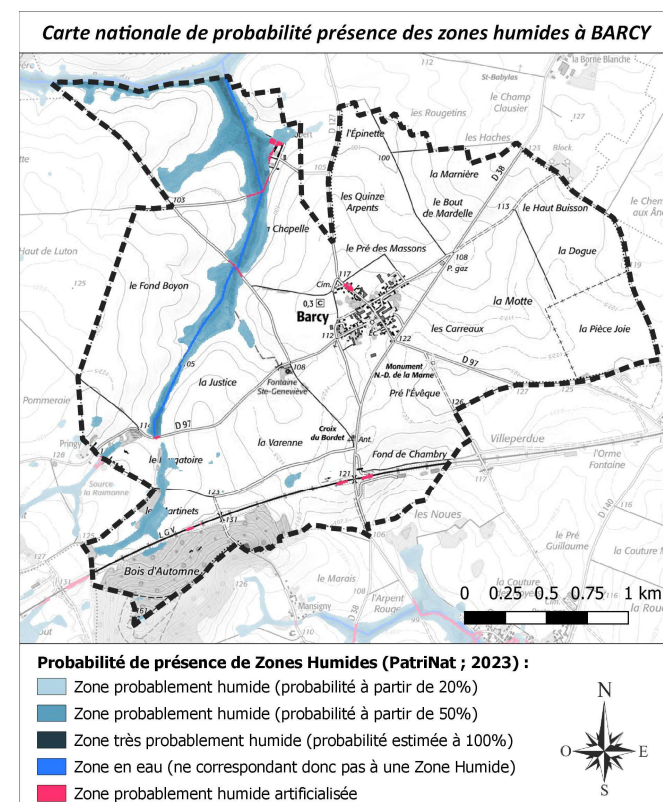
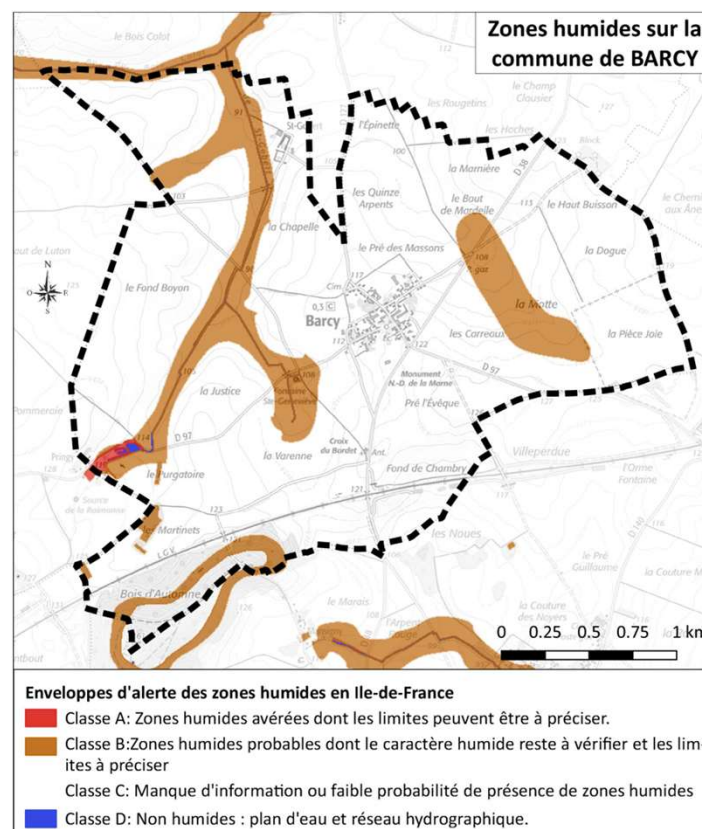
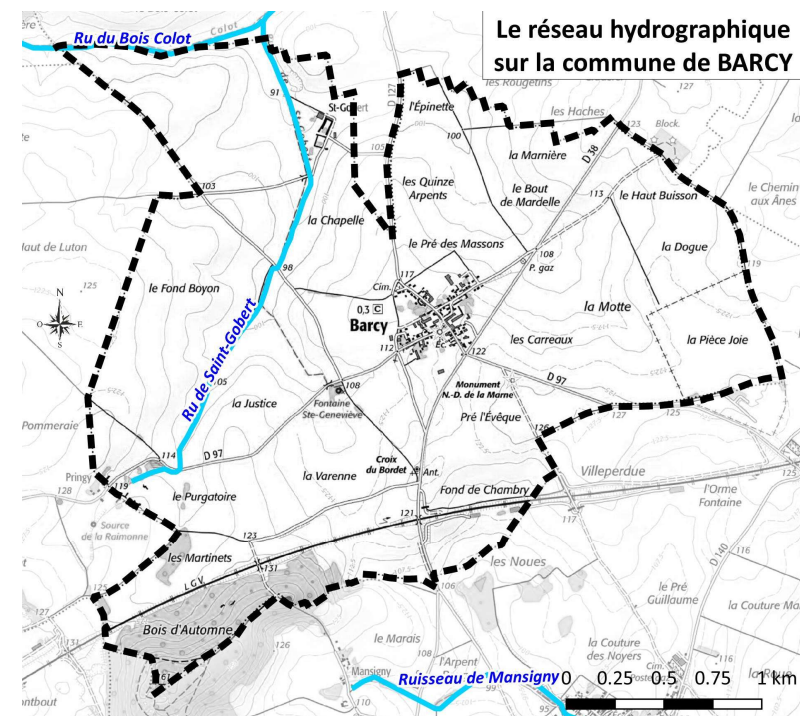
Aléas de retrait et gonflements des argiles sur la commune de BARCY



Cavités souterraines sur la commune de BARCY



Etat initial de l'Environnement



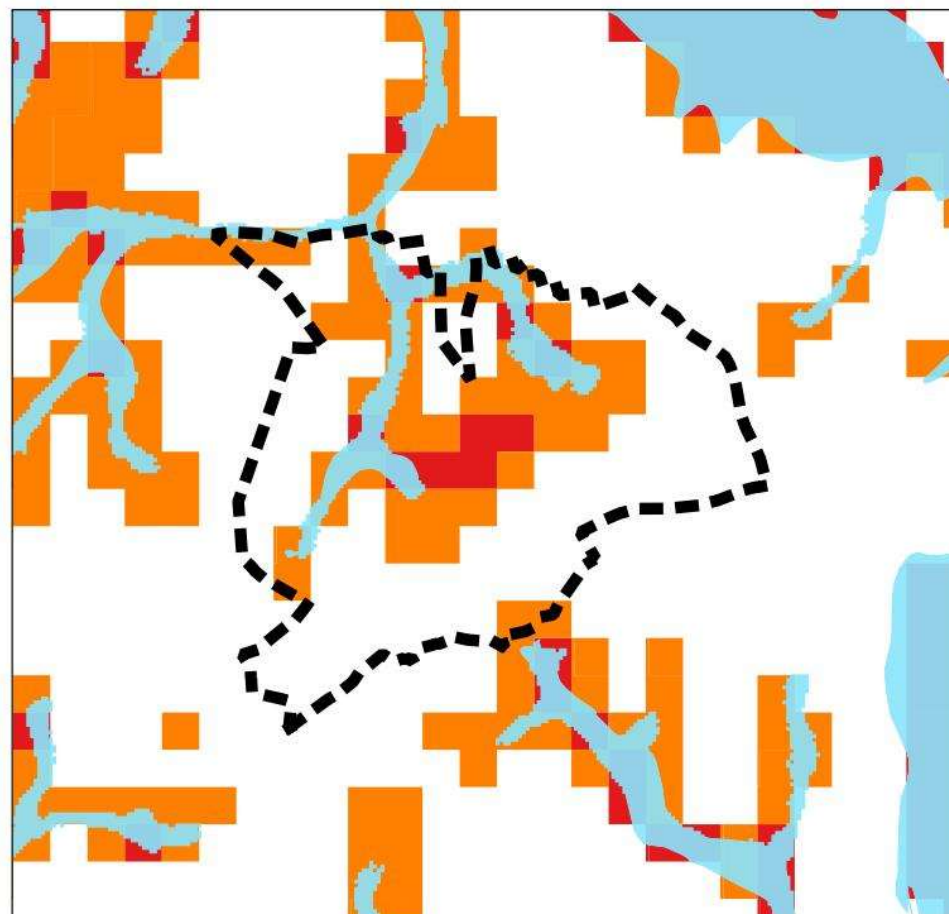
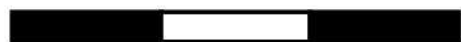
- Commune inscrite dans le BV « La Marne », sous bassin « La Thérrouanne »

Remontées de nappes phréatiques sur la commune de BARCY

-  Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles
-  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
-  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
-  Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

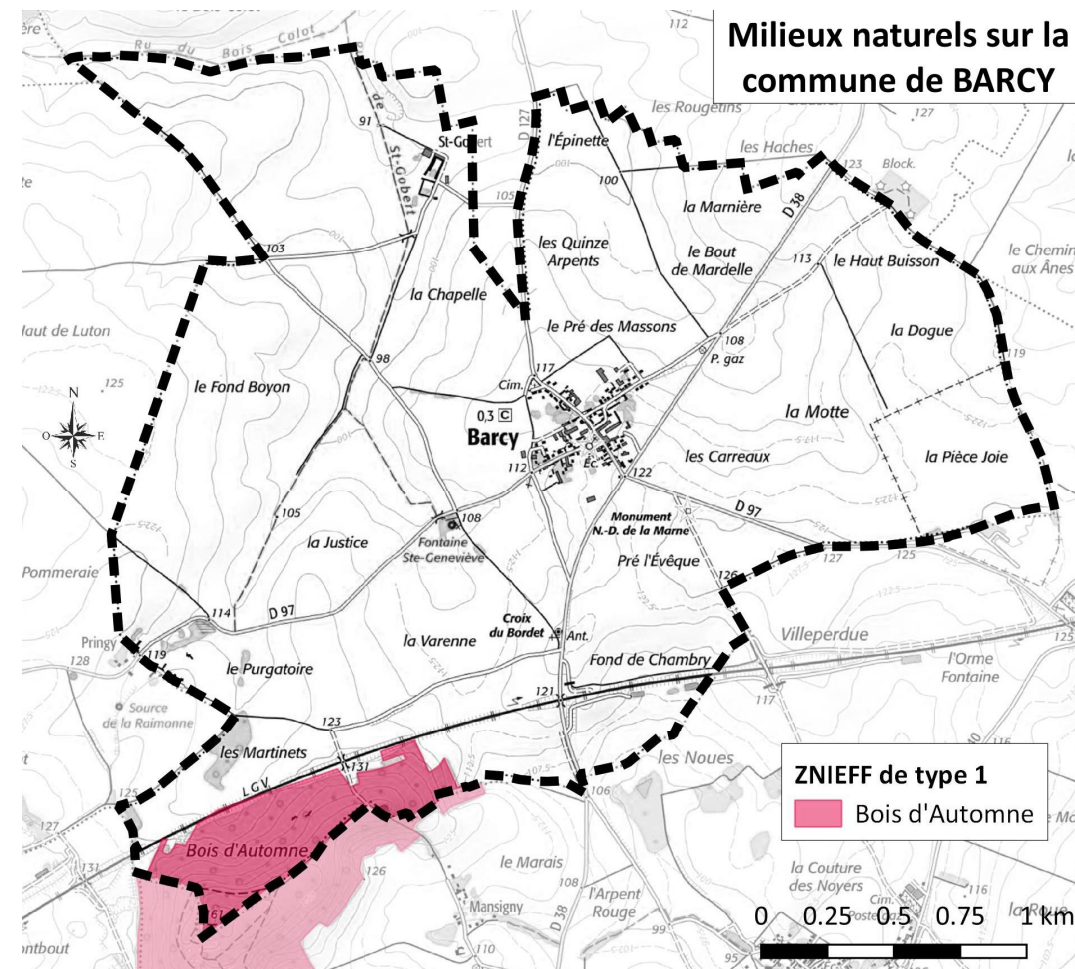


0 1 2 3 km

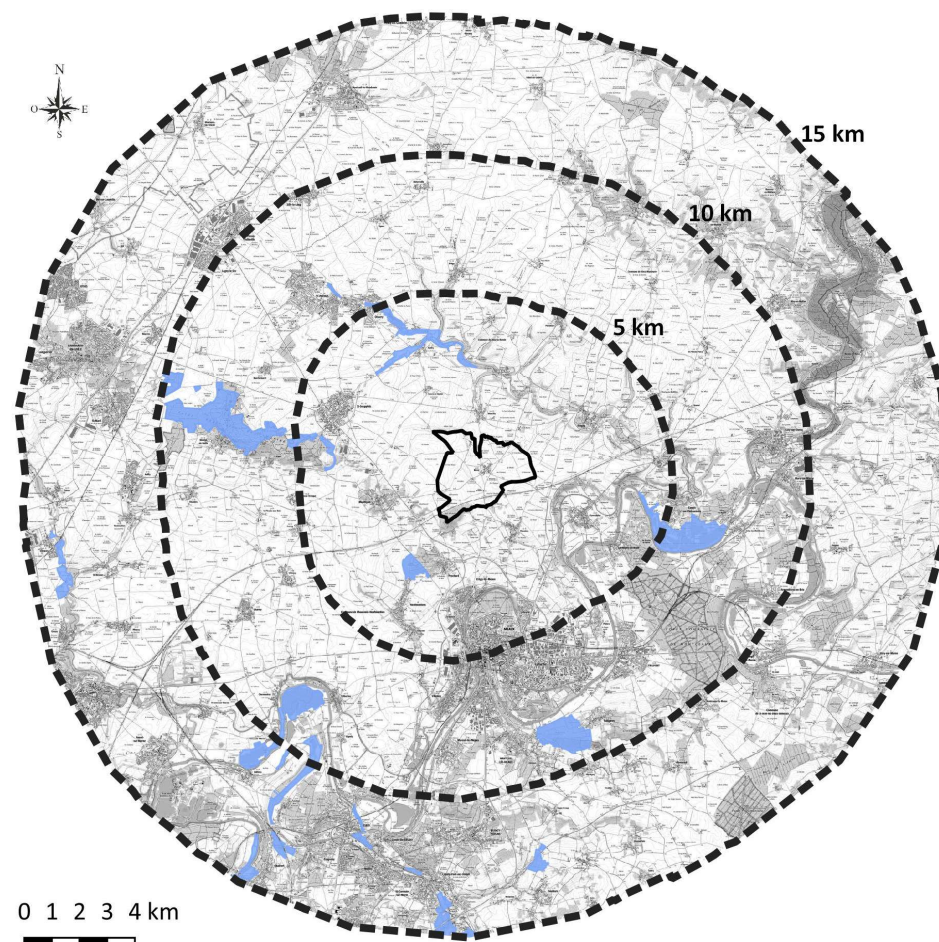


Etat initial de l'Environnement

Milieux naturels sur la commune de BARCY



Espaces Naturels Sensibles autour du territoire de BARCY



Sites Natura 2000 autour du territoire de BARCY

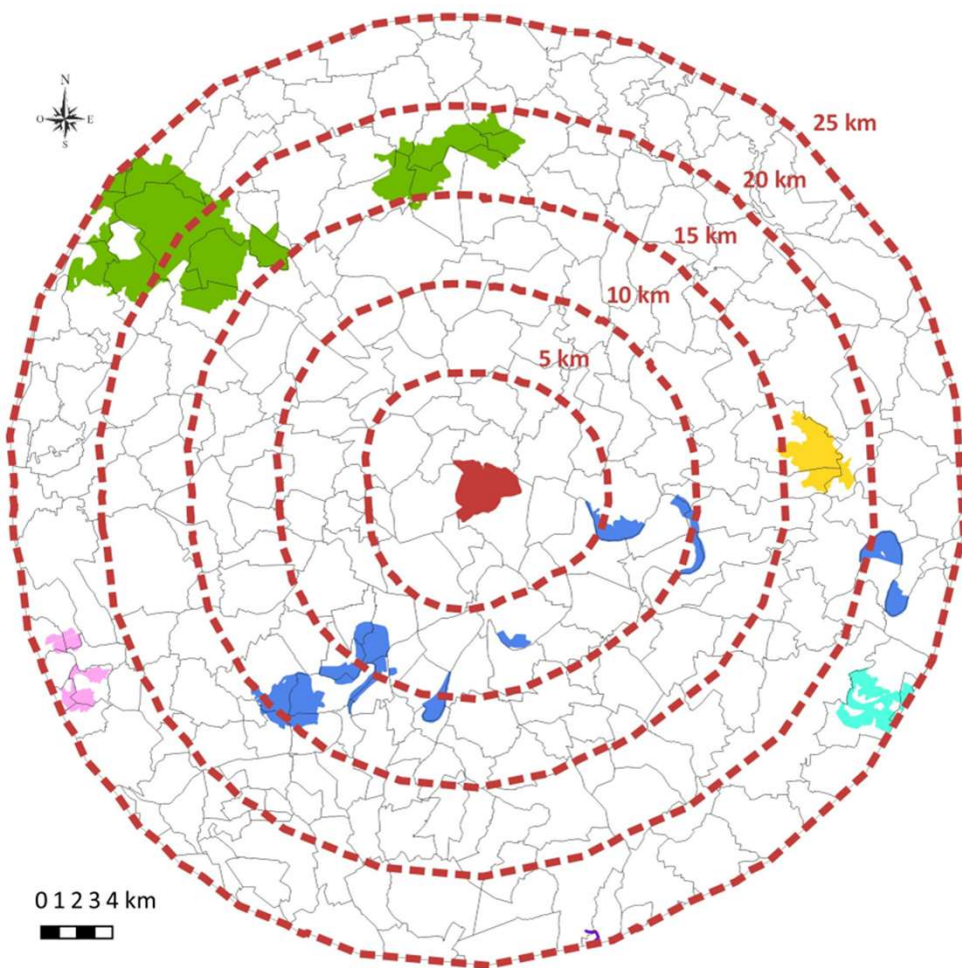
Etat initial de l'Environnement

- ZPS des Boucles de la Marne

D'une superficie totale de 2 641ha, découpée en 8 entités distinctes et répartie sur 27 communes, cette ZPS s'inscrit le long de la vallée alluviale de la Marne, bordée par les coteaux calcaires et parsemée de plans d'eau.

Ce réseau de zones humides offre un lieu favorable à l'avifaune nicheuse, hivernante ou migratrice : (252 espèces, dont 48 inscrites à l'Article 4 de la directive 2009/147/CE (« Directive Oiseaux »)).

Seuls la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) et le Milan noir (*Milvus migrans*) présentent une aire d'évaluation spécifique recoupant le ban communal de Barcy.



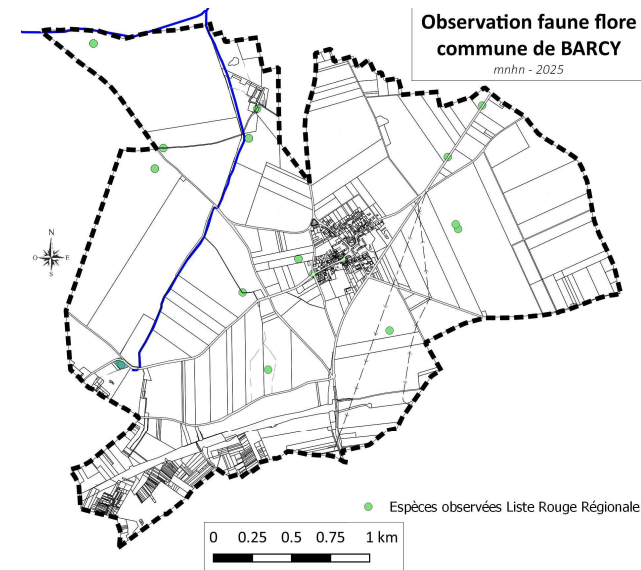
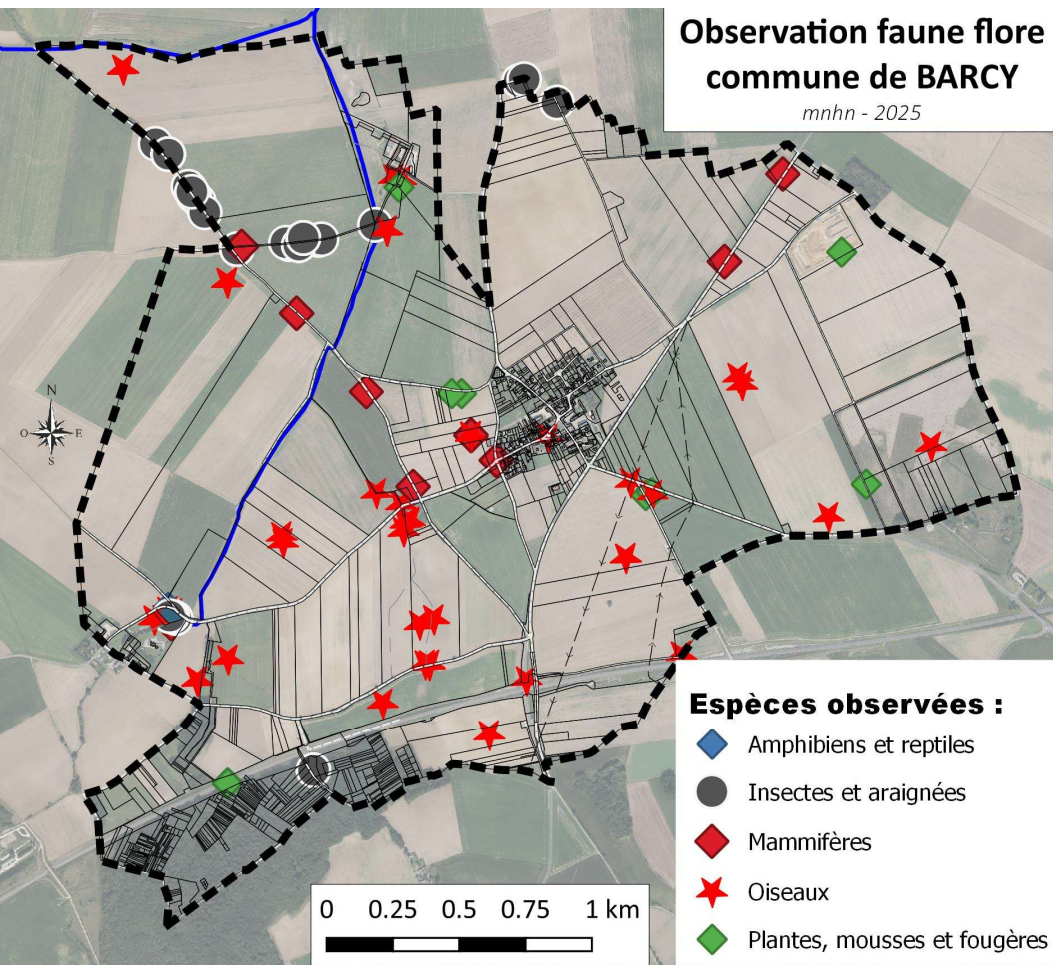
Zones de Protection Spéciale

- Boucles de la Marne
- Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi
- Sites de Seine-Saint-Denis

Sites d'Intérêt Communautaire

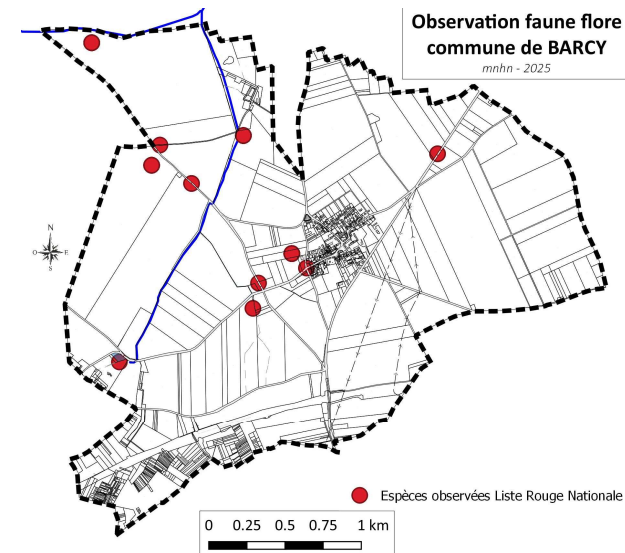
- Bois des réserves, des usages et de Montgé
- Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin
- L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie

Connaissance bibliographique en biodiversité communale



Espèces observées sur Barcy sur liste rouge régionale :

- 89% Oiseaux
- 6% Chauves-Souris
- 6% Insectes

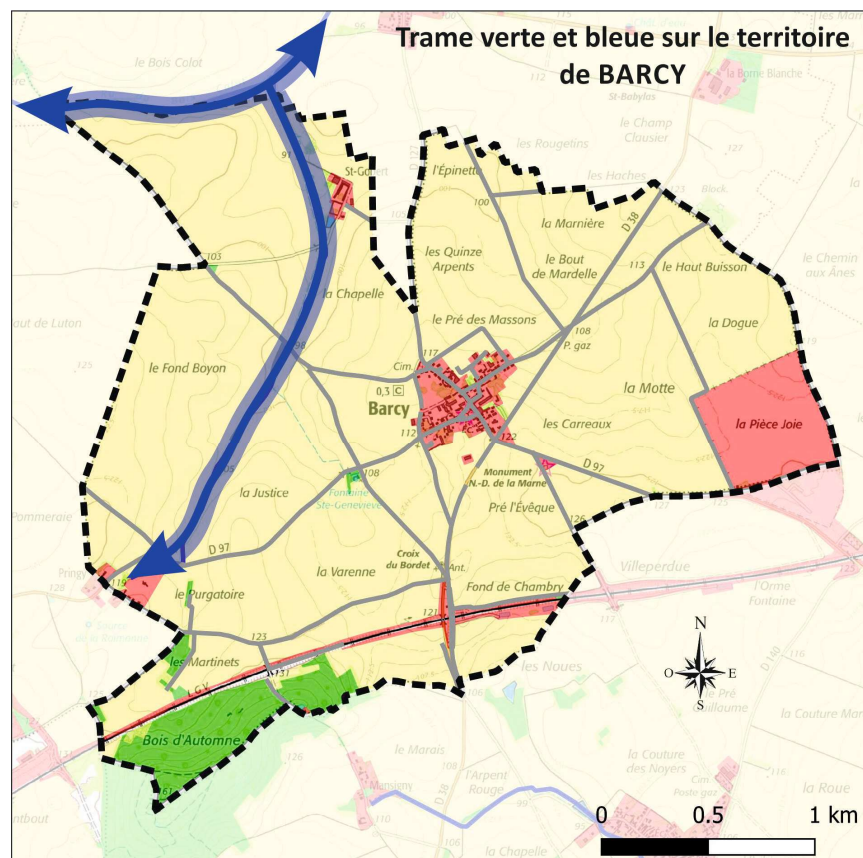


Espèces observées sur Barcy sur liste rouge nationale :

- 80% Oiseaux
- 6% Chauves-Souris
- 6% Petits mammifères

Source : mnhn, 2025

Continuités écologiques

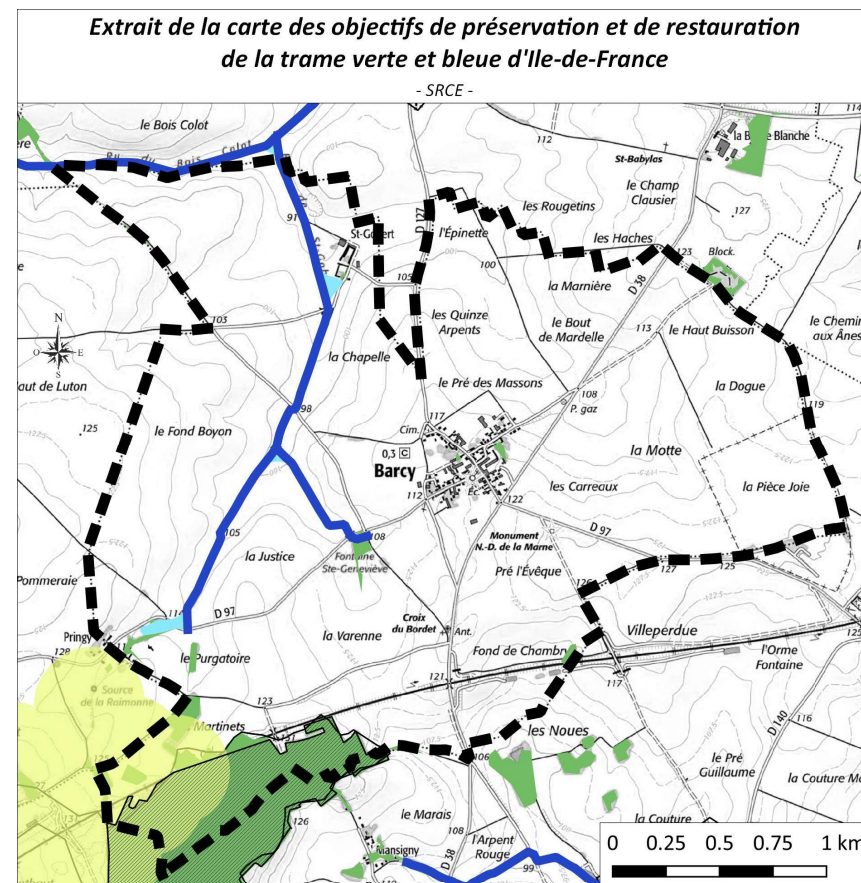


Éléments constitutifs de la TVB

- Espaces boisés
- Espaces naturels artificialisés (jardins, prairies, bosquets...)
- Espace agricoles
- Trame bleue : les cours d'eau et leurs abords

Éléments de fragmentation de la TVB

- Espace urbanisés
- Infrastructures routières



CONTINUITES ECOLOGIQUES

- Cours d'eau
- Corridors et continuum* de la sous-trame bleue

ELEMENTS A PRESERVER

- Réservoirs de biodiversité

AUTRES ELEMENTS D'INTERET MAJEUR

- Mosaïques agricoles
- Données OS
- Occupation boisée

Éléments de compatibilité avec le SDRIF-E

Or12 : les espaces agricoles sont à préserver de toute urbanisation sauf capacités d'urbanisation cartographiées et non cartographiées prévues par le SDRIF-E

Les documents d'urbanisme identifient les espaces agricoles à protéger strictement de toute nouvelle urbanisation et les éléments indispensables à leur fonctionnement

Or13 : Par exception au principe d'urbanisation en continuité de l'espace urbain existant, peuvent être autorisés au sein des espaces agricoles :

- Les constructions nécessaires à l'exploitation agricole,
- Les installations de collecte, stockage, et 1^{er} conditionnement des produits agricoles, dont la proximité est indispensable au prolongement de l'acte de production de l'activité agricole en place,
- Les constructions et installations nécessaires à l'AEP,
- Les aires d'accueil des gens du voyage et les aires de grand passage,
- Les infrastructures de transport,
- L'exploitation de carrières,
- Les ouvrages et installations nécessaires au service public lorsqu'ils ne peuvent être accueillis dans les espaces urbanisés,
- Les installations agrivoltaïques.

Or15 : Les éléments, les milieux d'intérêt écologique et paysager présents dans les espaces à dominante agricole (haies, bosquets, petites bois, mares, prairies permanentes, ... doivent être identifiés et préservés voire restaurés.

Éléments de compatibilité avec le SDRIF-E

Or17 : Les espaces boisés et les espaces naturels doivent être préservés de toute nouvelle urbanisation, y compris s'ils ne figurent pas sur les cartes réglementaires.

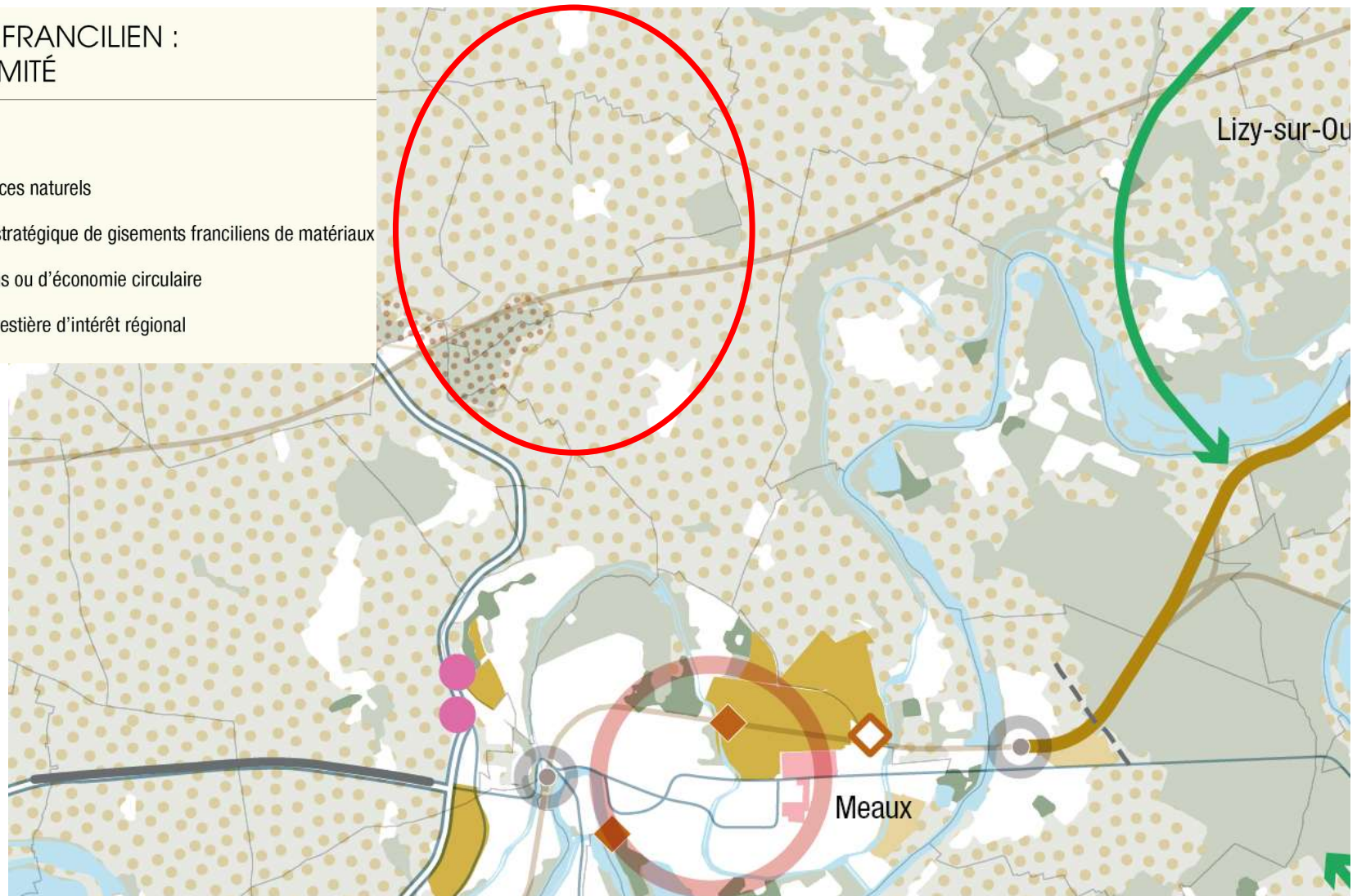
Or19 : Les lisières des espaces boisés doivent être protégées de toute urbanisation. En dehors des sites urbains constitués, toute nouvelle urbanisation, à l'exception des bâtiments agricoles, ne peut être implantée qu'à une distance d'au moins 50 mètres des lisières des massifs boisés de plus de 100 ha.

L'urbanisation autorisée dans cette armature ne doit pas porter atteinte à la fonctionnalité des espaces ouverts. Les projets doivent impacter le moins possible les vues principales et les paysages.

Éléments de compatibilité avec le SDRIF-E

TRANSFORMER LE MÉTABOLISME FRANCILIEN :
SOBRIÉTÉ, CIRCULARITÉ ET PROXIMITÉ

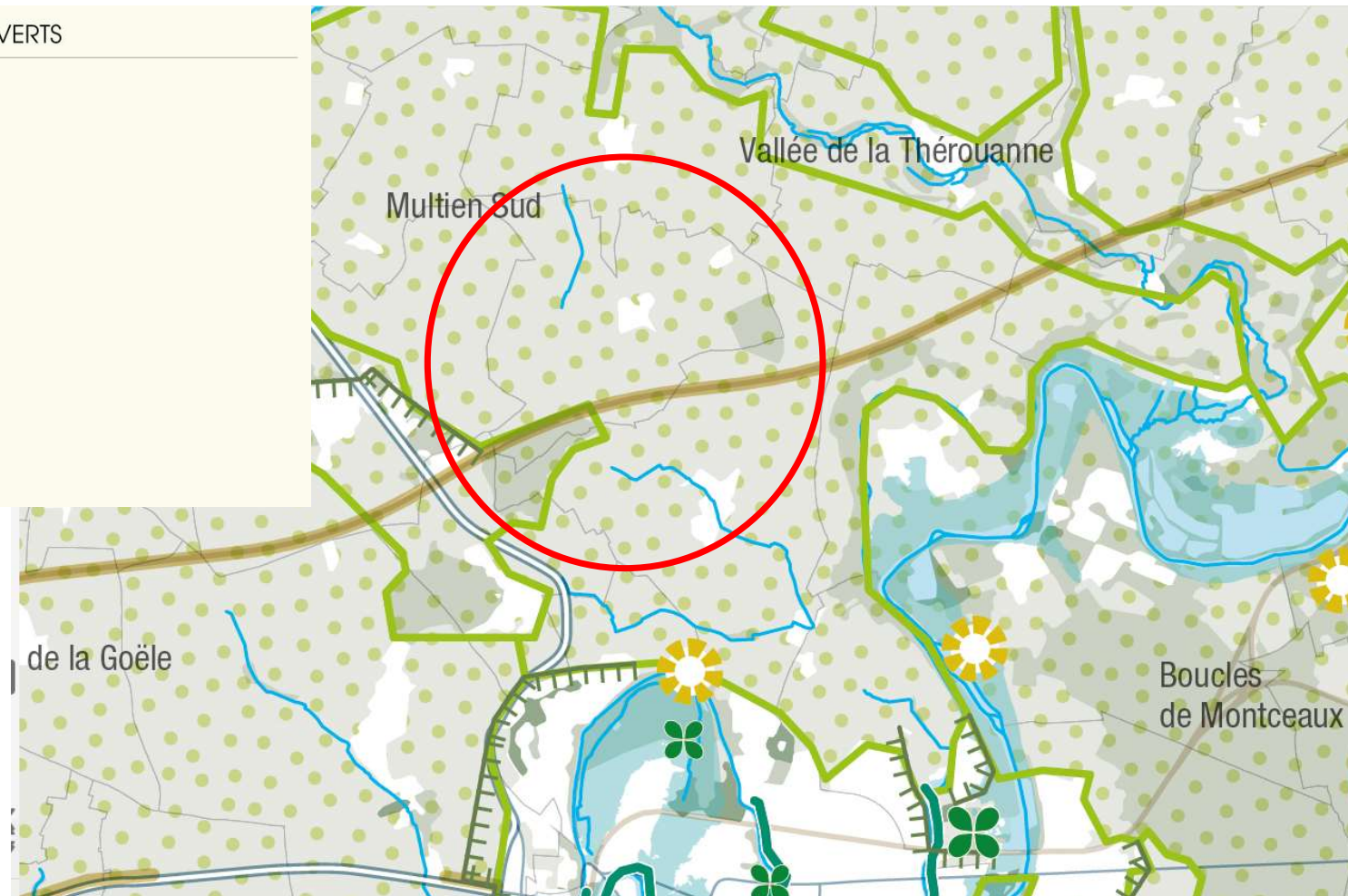
-  Préserver l'espace agricole
-  Préserver l'espace boisé et les autres espaces naturels
-  Préserver l'accès au bassin d'exploitation stratégique de gisements franciliens de matériaux
-  Maintenir le site support de services urbains ou d'économie circulaire
-  Maintenir / rétablir la liaison agricole ou forestière d'intérêt régional



Éléments de compatibilité avec le SDRIF-E

RENFORCER ET VALORISER LE RÉSEAU DES ESPACES OUVERTS

-  Sanctuariser l'armature verte
-  Conforter les unités paysagères
-  Valoriser les forêts de protection
-  Encadrer l'urbanisation dans la limite du front vert d'intérêt régional
-  Renforcer la liaison
-  Maintenir les connexions écologiques d'intérêt régional
-  Rétablir un franchissement d'infrastructure linéaire
-  Préserver le cours d'eau et reconquérir les berges



Forces	Faiblesses
Territoire agricole à maintenir (patrimoine, éléments patrimoniaux, poids économique de l'act. Agricole) Commune Rurale, vocation agricole à maintenir	Situation du village entourée de RD, vitesse, flux important – peu de possibilités de liaisons douces Réseaux routiers denses contraintes pour la préservation de la biodiversité, l'activité agricole, le dév des liaisons douces
Territoire fertile (capacité de capillarité), Vocation agricole à maintenir	Aire de grands passages , village isolé, pas de réseaux pour bonne intégration
Fontaine Ste Geneviève, lieu de pèlerinage	TGV : zone de bruit + aéroport
Biodiversité riche – présence d'un réservoir et de continuités	Remontée de nappes = pas de sous-sol en zone U à prévoir
Espace boisé + de liaisons douces à développer, sécurisation du site	

Forces	Faiblesses
Chemins ruraux et communaux denses, présents = donc à valoriser les itinéraires de promenades A rechercher des continuités existantes avec chemins existants des communes voisines de Barcy	Absence d'éléments physiques (« frontière ») entre l'espace bâti et le front bâti Donc créer des limites claires entre l'activité agricole et le front bâti
Site de Barcy site mémoriel, actions à valoriser Patrimoine terre d'histoire et de symbole	

Opportunités à valoriser Actions à mettre en place dans le projet de territoire PLU (suite débat avec les élus lors de la rencontre du 17/09/25)	
Améliorer les liaisons douces et les développer (création d'un tour de village ?)	Prendre en compte les aléas naturels connus et éviter d'exposer les nouvelles constructions à d'éventuels dommages.
Valoriser le patrimoine communal et tirer parti des sites de mémoire ou pèlerinage	Inscrire les « ZNT » dans les réflexions communales dans l'aménagement futur de la commune
Protéger les espaces agricoles et valoriser le potentiel productif des terres agricoles Proposer un zonage et un règlement permettant de déployer les activités nécessaires au fonctionnement des activités agricoles	Intégrer dans la réflexion les nuisances subies (notamment sonores) liées aux infrastructures de transport (route, LGV, aéroport).
Prendre en compte les atouts environnementaux, même s'ils sont rares.	



Merci de votre
attention